

CH_VB 2004-2612 6395 vom 30. November 2004

Bundesverwaltung, 2004-11-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2004-2612_6395_

FR: CH_VB 2004-2612 6395 du 30 novembre 2004

IT: CH_VB 2004-2612 6395 del 30 novembre 2004

Volltext

2004-2612 6395 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-5343 / 101415 Firmenich SA, 1282 Dardagny Atelier de production, surveillance et maintenance des lignes de fabrication horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 15 H 19.12.2004–18.12.2007 (Renouvellement) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 04-5340 / 109437 Csee Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques SA, 2000 Neuchâtel Production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 2 H, 4 F 01.12.2004–31.12.2005 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

6396 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr) – 04-5204 / 100103 Cafag SA, 1700 Fribourg Production horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 15 H, 8 F 07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement) – 04-5211 / 101785 W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne Machine offset 8 couleurs MAN-Roland horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 6 H 01.11.2004–30.10.2007 (Renouvellement/modification) – 04-5231 / 101257 NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds Département cartes horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 24 H, 6 F 07.11.2004–06.11.2007 (Renouvellement/modification) – 04-5248 / 100676 Säuberlin & Pfeiffer S.A., 1800 Vevey Offset, cartonnage, boîtes à cape, maintenance horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 14 H, 10 F 01.11.2004–31.10.2007 (Renouvellement/modification) Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr) – 04-5256 / 102155 Maison Planzer Transports SA, 1215 Genève-Aéroport Transport de nuit besoins spéciaux de consommation 10 H 01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement) Dérogation basée sur l'art. 28 LTr – 04-5257 / 102156 Planzer (Valais) SA, 1950 Sion Transport de nuit besoins spéciaux de consommation 4 H 01.01.2005–31.12.2005 (Renouvellement) Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

6397 Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr) – 04-4950 / 101456 Rolex SA, 1225 Chêne-Bourg Ateliers d'usinage et terminaison (or et acier) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 235 H, 16 F 29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification) – 04-4951 / 101489 Rolex SA,

1228 Plan-les-Ouates Automate de polissage et d'érosion horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 81 H, 10 F 29.08.2004–28.08.2007 (Renouvellement/modification) – 04-5177 / 110014 Newworks Suisse SA, 1201 Genève Gestion, impression des documents horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 3 H 01.11.2004–30.11.2007 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr) – 04-5212 / 100321 LN Industries SA, 1424 Champagne Atelier des fours à cuire et d'étirage (encadrement pendant les relèves) horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 6 H 07.10.2004–31.12.2005 (Renouvellement) Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr) – 04-5252 / 109997 Ingenierie Suisse SARL Team Partners, 1201 Genève Support informatique besoins spéciaux de consommation 1 H 15.11.2004–14.11.2007 (Nouveau permis) Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr) – Satellite Denner Champréveyres, 2000 Neuchâtel Magasin d'alimentation Pas de besoins particuliers de consommation Travailleurs occupés à la vente Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1er janvier 2005

6398 Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr) – Demirgiller DPM Migros Couvet, 2108 Couvet Magasin d'alimentation Pas de besoins particuliers de consommation Travailleurs occupés à la vente Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1er janvier 2005 Refus d'octroi de permis de travail du dimanche (art. 19 LTr) – Marché des Arêtes, 2300 La Chaux-de-Fonds Magasin d'alimentation Pas de besoins particuliers de consommation Travailleurs occupés à la vente Interdiction d'occuper du personnel le dimanche dès le 1er janvier 2005 Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT1) – 04-5255 / 101257 NagraID S.A., 2301 La Chaux-de-Fonds Département cartes horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 30 H, 6 F 01.11.2004–31.10.2005 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48). 30 novembre 2004 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2004 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 47 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 30.11.2004 Date Data Seite 6395-6398 Page Pagina Ref. No 10 138 195 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.